

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Commission permanente du 9 avril 2018

#### Décision n° CP-2018-2326

commune (s): Lyon 7°

objet : Voirie - Acquisition, à l'euro symbolique, de 9 parcelles de terrain nu situées Grande Rue de

la Guillotière et rue Pauline Kergomard, appartenant à la société immobilière d'études et de réalisations

(SIER) et à la société Tourville Guillotière ou à toutes sociétés à elles substituées

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de

l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 mars 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 avril 2018

<u>Présents</u>: MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

<u>Absents excusés :</u> Mme Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), M. Le Faou (pouvoir à Mme Peillon), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Suchet (pouvoir à M. Abadie), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : M. Rousseau.

### Commission permanente du 9 avril 2018

#### Décision n° CP-2018-2326

commune (s): Lyon 7°

objet : Voirie - Acquisition, à l'euro symbolique, de 9 parcelles de terrain nu situées Grande Rue de la Guillotière et rue Pauline Kergomard, appartenant à la société immobilière d'études et de réalisations (SIER) et à la société Tourville Guillotière ou à toutes sociétés à elles substituées

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

## La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 27 mars 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement d'espaces publics Grande Rue de la Guillotière et rue Pauline Kergomard à Lyon 7°, la Métropole de Lyon doit acquérir :

- 5 parcelles de terrain nu cadastrées AK 103, AK 105, AK 151, AK 154 et AK 155, d'une superficie totale de 1 330 mètres carrés, situées Grande Rue de la Guillotière et rue Pauline Kergomard, appartenant à la société immobilière d'études et de réalisations (SIER) ou à toute société à elle substituée, inscrites au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH), en emplacements réservés (ER) de voirie n° 47, 101 et 106,
- 4 parcelles de terrain nu cadastrées AK 144, AK 145, AK 147 et AK 149, d'une superficie totale de 808 mètres carrés, situées Grande Rue de la Guillotière et rue Pauline Kergomard, appartenant à la société Tourville Guillotière ou à toute société à elle substituée, inscrites au PLUH, en ER de voirie n° 47, 101 et 106.

Ces 2 sociétés sont représentées par monsieur Patrice Michalon, agissant en sa qualité de Directeur desdites sociétés.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ces 9 parcelles interviendrait à 1 € symbolique, biens cédés libres de toute occupation ou location ;

Vu ledit dossier;

# **DECIDE**

- 1° Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à l'euro symbolique, de :
- 5 parcelles de terrain nu cadastrées AK 103, AK 105, AK 151, AK 154 et AK 155, d'une superficie totale de 1 330 mètres carrés, appartenant à la société immobilière d'etudes et de réalisations (SIER) ou à toute société à elle substituée,
- 4 parcelles de terrain nu cadastrées AK 144, AK 145, AK 147 et AK 149 d'une superficie totale de 808 mètres carrés appartenant à la Société Tourville Guillotière ou à toute autre société qui lui sera substituée,

ces 9 parcelles étant situées Grande Rue de la Guillotière et rue Pauline Kergomard à Lyon 7°, inscrites au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH), en emplacements réservés de voirie n° 47, 101 et 106, dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement d'espaces publics sur lesdites voies.

- 3
- 2° Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.
- **3° La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O5377, le 10 avril 2017 pour la somme de 880 000 € en dépenses.
- **4° Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2018 compte 2112 fonction 844, pour un montant de 1 € correspondant au prix de l'acquisition et de 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.
- **5° Cette acquisition** à l'euro symbolique fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041, en dépenses : compte 2112 fonction 01 et en recettes : compte 1328 fonction 01 opération n° 0P09O2754.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 avril 2018.